

# ETRE AUTONOME POUR LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE DES ENJINS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE (V.G.P.)

## Objectifs de la formation

Obtention de l'Attestation de Formation à la Vérification Générale Périodique (V.G.P.) des matériels de levage de l'exploitation. Etre capable de comprendre le cadre et les enjeux. Etre capable de réaliser la procédure d'exécution des contrôles V.G.P.

## Enjeux

Cette formation fait suite aux arrêtés du 1er et 2 avril 2004, étendant l'obligation de vérification des engins et accessoires de levage aux agriculteurs employeurs ou non de main d'œuvre. Ce contrôle par un tiers ayant un coût entre 150 € et 250 € /an, il n'est pas toujours fait et fait peser un risque aux agriculteurs en cas d'accident de eux-mêmes ou les salariés. Cette formation a pour but de devenir autonome pour gagner en sécurité !

## Pré-requis

aucun pré-requis nécessaire

## Déroulé

**Matin :** Introduction V.G.P. : Objet, Champ d'application, Modalités de réalisation.

**Articulation réglementaire :** Code du travail, arrêtés, circulaires, instructions...

**Transposition des points réglementaires au niveau de l'exploitation.**

**Analyse du guide de réalisation de VGP, les procédures de réalisation, les points à examiner, le rapport de vérification.**

**Prise en compte de cas particuliers évoqués par les stagiaires**

**Après-midi :** Réalisation de « V.G.P. » pédagogique sur une exploitation

**Vérifications préliminaires (présence d'une notice, certificat de conformité, livret de maintenance, état de propreté...).**

**Les contrôles visuels réalisés sur les engins de levage (châssis, pneus, états des cardans, contrôle des niveaux, poste de conduite, bras de charge...),**

**Les essais en dynamique (commandes, freinage, éclairage, fonctionnement du bras)**

**Les essais statiques (essai de maintien de la charge).**

\* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Dates, lieux et intervenants

**29 oct 2018**

09:30 - 17:00 (7hrs)

A définir

01

Bernard Chonier, formateur agréé CFPPA La Barotte - Haute Côte d'Or

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 19/10/2018

### Tarifs

Adhérent 100€

Non adhérent 110€

### Plus de renseignements

Claudine Pitiot-Bêche (responsable de stage)

adear01@orange.fr

Addear de l'Ain

2 bd Irène Joliot Curie

01000 Bourg-en-Bresse